



Paris, le 11 septembre 2025

Monsieur Pierre Moscovici  
Premier Président  
Cour des Comptes  
13, rue Cambon  
75100 Paris Cedex 01

Objet : Observations de Villes de France sur le rapport public annuel 2025 relatif aux finances publiques locales – Fascicule 2

Monsieur le Premier Président,

Je vous remercie d'avoir associé Villes de France à la consultation sur ce nouveau rapport consacré aux finances publiques locales. Notre association, qui rassemble les maires de villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs présidents d'intercommunalité, tient à rappeler la place essentielle des villes intermédiaires, charnières entre espaces ruraux et métropoles.

Nous partageons le constat de la Cour : les collectivités locales ont, en 2025, été appelées à contribuer de manière significative au redressement des finances publiques à hauteur de plus de 5 milliards d'euros. Cette contribution, issue pour l'essentiel de la hausse des cotisations CNRACL, du gel de la TVA, des baisses de crédits et de la mise en réserve de recettes (Dilico), intervient dans un contexte déjà fortement contraint pour nos budgets municipaux.

Nos élus comprennent la nécessité d'un effort collectif. Mais ils s'inquiètent de l'absence de prévisibilité et d'équité dans les mesures retenues. Les villes moyennes, qui assument des charges de centralité incompressibles (écoles, petite enfance, culture, sport, sécurité, transition écologique...), voient leur épargne brute se contracter fortement. Or, leurs marges de manœuvre fiscales sont réduites, et l'augmentation des coûts de personnel, d'énergie et d'assurances pèse lourdement sur les budgets locaux.

Villes de France rappelle que les collectivités locales ne sauraient être considérées comme responsables du déficit public national. La suppression des impôts directs locaux (taxe d'habitation, CVAE) et la montée des dépenses sociales, largement décidées au niveau de l'État, expliquent pour une part majeure la dégradation des comptes publics. Il serait injuste que les collectivités supportent une charge disproportionnée dans l'effort de redressement.

Par ailleurs, le dispositif de mise en réserve des recettes (Dilico) suscite de fortes réserves : il introduit une incertitude durable sur les ressources et risque d'entraver l'investissement local, alors même que celui-ci est indispensable à la relance économique et à la transition écologique.

Nous rejoignons la Cour lorsqu'elle plaide pour que l'effort demandé soit programmé dans la durée, de façon prévisible et équitable.

Cela suppose :

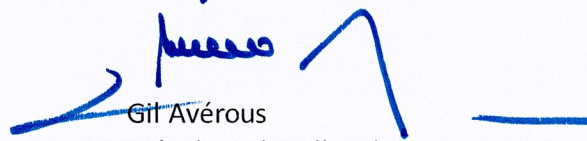
- une meilleure prise en compte des spécificités de chaque strate de collectivités, notamment des villes moyennes ;
- un renforcement de la péréquation verticale afin de corriger les disparités croissantes entre territoires ;
- une garantie donnée aux élus d'une trajectoire claire et sécurisée de leurs recettes.

En 2025, nos villes poursuivent leurs investissements, en particulier dans les domaines de la rénovation des centres-villes, de la transition énergétique et de l'adaptation des services publics aux besoins croissants des habitants. Mais les marges financières se réduisent, et nombre de maires craignent de devoir différer des projets essentiels si l'incertitude et les ponctions venaient à se prolonger.

Nous appelons donc à un dialogue renforcé entre l'État, la Cour des comptes et les associations d'élus pour définir une trajectoire soutenable et partagée. Les collectivités veulent contribuer au redressement des finances publiques, mais elles doivent pouvoir continuer à exercer pleinement leurs missions au service des habitants et à investir dans l'avenir des territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Président, l'expression de ma haute considération.

Très cordialement.



Gil Avérous  
Président de Villes de France  
Maire de Châteauroux